

Conformément à la Note d'Information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- en date du 09 Juin 2017 sous la référence VI/EM/013/2017, les taux d'intérêts relatifs à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons de BMCE Bank of Africa se présentent comme suit :

Tranche A : Obligations à taux révisable chaque 10 ans non cotées à la Bourse de Casablanca

Pour les 10 premières années soit du 23 juin 2017 au 23 juin 2027, le taux Bons du Trésor 10 ans déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017 ressort à 3,30%.

Le taux d'intérêt facial de la présente tranche sera ainsi déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque comprise entre 325 et 375 points de base.

Tranche B : Obligations à taux révisable annuellement non cotées à la Bourse de Casablanca

Pour la première année, soit du 23 juin 2017 au 23 juin 2018, le taux Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT, telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017 ressort à 2,27%.

Le taux d'intérêt facial de la présente tranche sera ainsi déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque comprise entre 300 et 325 points de base.